



Informations de base	
2020/2076(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe Subject 3.40 Politique industrielle	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie		CALENDA Carlo (S&D)	19/11/2019
			Rapporteur(e) fictif/fictive BERENDSEN Tom (EPP) GRUDLER Christophe (Renew) BLOSS Michael (Greens/EFA) TOBISZOWSKI Grzegorz (ECR) BORCHIA Paolo (ID) BOTENGA Marc (GUE/NGL)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international		BUCHHEIT Markus (ID)	19/02/2020
	EMPL Emploi et affaires sociales		CAÑAS Jordi (Renew)	21/01/2020
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (Commission associée)		LANCINI Danilo Oscar (ID)	08/05/2020
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		BIELAN Adam (ECR)	13/05/2020
	REGI Développement régional		PENKOVA Tsvetelina (S&D)	05/12/2019

PECH Pêche	Président au nom de la commission KARLESKIND Pierre (Renew)	12/06/2020
JURI Affaires juridiques	LEBRETON Gilles (ID)	09/01/2020

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
27/05/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/05/2020	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
16/10/2020	Vote en commission		
22/10/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0197/2020	Résumé
23/11/2020	Débat en plénière		
25/11/2020	Décision du Parlement	T9-0321/2020	Résumé
25/11/2020	Résultat du vote au parlement		
26/11/2020	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2076(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/9/02127

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE650.700	26/05/2020	
Avis de la commission	INTA	PE650.380	26/06/2020	
Amendements déposés en commission		PE653.874	30/06/2020	
Amendements déposés en commission		PE653.877	30/06/2020	
Amendements déposés en commission		PE653.982	30/06/2020	

Avis de la commission	EMPL	PE652.607	16/07/2020	
Avis de la commission	IMCO	PE652.383	03/09/2020	
Avis de la commission	REGI	PE652.349	09/09/2020	
Avis de la commission	ENVI	PE652.353	17/09/2020	
Avis de la commission	JURI	PE652.430	24/09/2020	
Avis spécifique	PECH	PE658.847	07/10/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0197/2020	22/10/2020	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0321/2020	25/11/2020	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2021)129	02/06/2021		

Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe

2020/2076(INI) - 22/10/2020 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport d'initiative de Carlo CALENDIA (S&D, IT) sur une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe.

Le rapport souligne que l'Union européenne a besoin d'une nouvelle stratégie industrielle conforme à l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard, en vue de soutenir la double transition écologique et numérique tout en maintenant et en créant des emplois de qualité. La stratégie devrait également renforcer le leadership mondial de l'Europe et réduire la dépendance de l'Union à l'égard d'autres parties du monde dans les chaînes de valeur stratégiques en évitant la délocalisation des industries européennes tout en préservant un marché ouvert.

Cette stratégie actualisée devrait prendre en considération deux phases principales et interdépendantes: l'une axée sur la consolidation de l'emploi, la reprise de la production et son adaptation à l'après-COVID, et la seconde sur la reconstruction et la transformation.

Phase de relance

Les députés considèrent l'initiative Next Generation EU comme le pilier de la première phase de la reprise industrielle de l'Union après la COVID-19. Ils invitent la Commission à veiller à la mise en œuvre rapide du fonds et demandent que le Parlement soit pleinement associé au processus décisionnel et de mise en œuvre,

Pour une concentration efficace des 750 milliards d'euros en début de période, Next Generation EU devrait :

- prévoir des objectifs en matière d'investissements sociaux, durables et numériques;
- viser particulièrement les PME, qui ont été les plus durement touchées par la crise de la COVID-19, et soutenir leur accès au financement;
- tenir compte des spécificités des États membres, qui ont été touchés par la crise de diverses manières;
- répartir l'aide financière entre les différents écosystèmes industriels en veillant à soutenir les entreprises qui contribuent à la croissance à long terme qui ont un fort potentiel de relance de l'économie;
- soutenir les régimes fiscaux nationaux qui encouragent les prises de participation du secteur privé et permettent aux entreprises de convertir en fonds propres une partie de ses prêts;
- donner la préférence aux entreprises qui s'engagent en faveur de la transparence, assurent la visibilité du financement de l'Union, et mettent en place des systèmes encourageant la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise.

Le rapport a salué les mesures prises par l'Union pour aider les États membres à financer les dispositifs de chômage partiel et à préserver l'emploi pendant la crise de la COVID. Les députés ont toutefois souligné que les aides d'État ne devraient être accordées qu'aux entreprises confrontées aux effets immédiats de la pandémie et que l'assouplissement des règles relatives aux aides d'État devrait être limité dans le temps.

Les écosystèmes productifs particulièrement touchés par les conséquences du coronavirus - par exemple l'industrie automobile, le tourisme, l'aviation, la sidérurgie et la métallurgie - devraient bénéficier d'une part plus importante des aides non remboursables et d'une période plus longue sous le régime spécial des aides d'État.

La Commission est invitée à soutenir les programmes européens et nationaux encourageant l'augmentation des capitaux propres des entreprises et à faciliter la relance.

Phase de transformation et de reconstruction

Les députés estiment nécessaire que le Fonds pour la relance soit maintenu sous la forme d'un Fonds de reconstruction et de transformation pour accompagner la transition environnementale et numérique tout en renforçant la compétitivité à long terme et la résilience de la société et de l'économie. Le Fonds pour une transition juste serait un outil majeur pour faciliter cette double transition.

La Commission est invitée à stimuler la demande intérieure et la croissance à long terme de l'Union en attirant davantage d'investissements, tant publics que privés, dans la recherche et l'innovation, dans le développement de nouvelles technologies durables et numériques, y compris dans les industries à forte intensité de main-d'œuvre, dans de nouveaux réseaux et projets d'infrastructures compatibles avec les objectifs du pacte vert pour l'Europe, dans l'efficacité énergétique et l'utilisation efficace des ressources et dans l'économie circulaire.

Soulignant le rôle essentiel du secteur numérique dans la transformation du secteur industriel, les députés ont invité la Commission à mettre en place un environnement unique européen du numérique et des données.

La Commission est également invitée à i) adopter une approche claire de la définition du marché pour les affaires de concurrence dans les différents secteurs industriels, ii) revoir les règles antitrust de l'Union, iii) évaluer régulièrement la compétitivité des différents secteurs de l'industrie de l'Union par rapport à ses principaux concurrents mondiaux, et iv) agir rapidement si des ajustements des règles européennes s'imposent.

Contexte international

Les députés ont demandé d'inclure dans le plan de relance des mesures concrètes visant à attirer les industries en Europe, à accroître la relocalisation et la diversification des industries européennes en ce qui concerne leur importance stratégique et, du point de vue de la neutralité climatique, à raccourcir et à diversifier les chaînes d'approvisionnement.

Reconnaissant que la crise de la COVID-19 risque de conduire à une montée du nationalisme et du protectionnisme économique, les députés ont invité la Commission à :

- défendre un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles, qui i) soit compatible avec les efforts mondiaux visant à mettre un frein au changement climatique et à la perte de biodiversité ainsi qu'avec les normes environnementales et sociales élevées de l'Union, ii) améliore l'accès des entreprises européennes aux marchés internationaux et iii) empêche les acteurs internationaux puissants d'abuser de leur pouvoir de marché;
- proposer immédiatement une interdiction temporaire des rachats d'entreprises européennes de secteurs stratégiques par des entreprises publiques ou liées à un gouvernement de pays tiers;
- réfléchir à la réciprocité dans l'accès au marché et à renforcer le cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers (IDE) de l'Union.

Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe

2020/2076(INI) - 25/11/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 486 voix pour, 109 contre et 102 abstentions, une résolution sur une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe.

Les députés ont souligné que l'Union européenne avait besoin d'une nouvelle stratégie industrielle conforme à l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard, en vue de soutenir la double transition écologique et numérique tout en maintenant et en créant des emplois de qualité.

La stratégie devrait créer les conditions d'une croissance à long terme, mobiliser les ressources financières adéquates, y compris des mesures de relance, concrétiser le pacte vert pour l'Europe, renforcer le leadership mondial de l'Europe et réduire la dépendance de l'Union à l'égard d'autres parties du monde dans les chaînes de valeur stratégiques en évitant la délocalisation des industries européennes tout en préservant un marché ouvert.

Cette stratégie actualisée devrait prendre en considération deux phases principales et interdépendantes: l'une axée sur la consolidation de l'emploi, la reprise de la production et son adaptation à l'après-COVID, et la seconde sur la reconstruction et la transformation de l'industrie européenne, en poursuivant les objectifs de la double transition et en renforçant la souveraineté et l'autonomie stratégique de l'UE.

Phase de relance

Les députés considèrent l'initiative Next Generation EU comme le pilier de la première phase de la reprise industrielle de l'Union après la COVID-19. Ils invitent la Commission à veiller à la mise en œuvre rapide du fonds et demandent que le Parlement soit pleinement associé au processus décisionnel et de mise en œuvre,

Pour une concentration efficace des 750 milliards d'euros en début de période, Next Generation EU devrait :

- prévoir des objectifs en matière d'investissements sociaux, durables et numériques;
- viser particulièrement les PME, qui ont été les plus durement touchées par la crise de la COVID-19, et soutenir leur accès au financement;

- tenir compte des spécificités des États membres, qui ont été touchés par la crise de diverses manières;
- répartir l'aide financière entre les différents écosystèmes industriels en veillant à soutenir les entreprises qui contribuent à la croissance à long terme qui ont un fort potentiel de relance de l'économie;
- soutenir les régimes fiscaux nationaux qui encouragent les prises de participation du secteur privé et permettent aux entreprises de convertir en fonds propres une partie de ses prêts;
- donner la préférence aux entreprises qui s'engagent en faveur de la transparence, assurent la visibilité du financement de l'Union, et mettent en place des systèmes encourageant la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise.

Le Parlement a salué les mesures prises par l'Union pour aider les États membres à financer les dispositifs de chômage partiel et à préserver l'emploi pendant la crise de la COVID. Les députés ont toutefois souligné que les aides d'État ne devraient être accordées qu'aux entreprises confrontées aux effets immédiats de la pandémie et que l'assouplissement des règles relatives aux aides d'État devrait être limité dans le temps.

Les écosystèmes productifs particulièrement touchés par les conséquences du coronavirus - par exemple l'industrie automobile, le tourisme, l'aviation, la sidérurgie et la métallurgie - devraient bénéficier d'une part plus importante des aides non remboursables et d'une période plus longue sous le régime spécial des aides d'État.

La Commission est invitée à soutenir les programmes européens et nationaux encourageant l'augmentation des capitaux propres des entreprises et à faciliter la relance.

Phase de transformation et de reconstruction

Les députés estiment nécessaire que le Fonds pour la relance soit maintenu sous la forme d'un Fonds de reconstruction et de transformation pour accompagner la transition environnementale et numérique tout en renforçant la compétitivité à long terme et la résilience de la société et de l'économie. La nouvelle stratégie devrait contenir un socle social solide, aborder les conséquences sociales du changement structurel et aider les régions durement touchées à entreprendre la relance économique et sociale. Le Fonds pour une transition juste serait un outil majeur pour faciliter cette la transition.

Les députés ont souligné la nécessité d'accorder la priorité aux investissements dans les secteurs industriels qui revêtent une importance vitale l'autonomie stratégique de l'UE, comme la sécurité, la défense, les technologies liées au climat, la souveraineté alimentaire et la santé. Ils ont réaffirmé en particulier l'importance de l'industrie pharmaceutique pour soutenir la réactivité et la préparation des systèmes de santé pour faire face aux défis futurs, notamment aux pandémies.

La Commission est invitée à stimuler la demande intérieure et la croissance à long terme de l'Union en attirant davantage d'investissements, tant publics que privés, dans la recherche et l'innovation, dans le développement de nouvelles technologies durables et numériques, y compris dans les industries à forte intensité de main-d'œuvre, dans de nouveaux réseaux et projets d'infrastructures compatibles avec les objectifs du pacte vert pour l'Europe, dans l'efficacité énergétique et l'utilisation efficace des ressources et dans l'économie circulaire.

Soulignant le rôle essentiel du secteur numérique dans la transformation du secteur industriel, les députés ont invité la Commission à mettre en place un environnement unique européen du numérique et des données.

La Commission est également invitée à i) adopter une approche claire de la définition du marché pour les affaires de concurrence dans les différents secteurs industriels, ii) revoir les règles antitrust de l'Union, iii) évaluer régulièrement la compétitivité des différents secteurs de l'industrie de l'Union par rapport à ses principaux concurrents mondiaux, et iv) agir rapidement si des ajustements des règles européennes s'imposent.

Contexte international

Les députés ont demandé d'inclure dans le plan de relance des mesures concrètes visant à attirer les industries en Europe, à accroître la relocalisation et la diversification des industries européennes en ce qui concerne leur importance stratégique et, du point de vue de la neutralité climatique, à raccourcir et à diversifier les chaînes d'approvisionnement.

Reconnaissant que la crise de la COVID-19 risque de conduire à une montée du nationalisme et du protectionnisme économique, les députés ont invité la Commission à :

- défendre un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles, qui i) soit compatible avec les efforts mondiaux visant à mettre un frein au changement climatique et à la perte de biodiversité ainsi qu'avec les normes environnementales et sociales élevées de l'Union, ii) améliore l'accès des entreprises européennes aux marchés internationaux et iii) empêche les acteurs internationaux puissants d'abuser de leur pouvoir de marché;
- proposer immédiatement une interdiction temporaire des rachats d'entreprises européennes de secteurs stratégiques par des entreprises publiques ou liées à un gouvernement de pays tiers;
- réfléchir à la réciprocité dans l'accès au marché et à renforcer le cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers (IDE) de l'Union.

La Commission est appelée à maintenir et à développer un système européen de propriété intellectuelle de premier ordre en encourageant des mécanismes d'incitation et de récompense dans le secteur de la recherche et du développement afin d'attirer des investissements en faveur du développement de l'innovation future au profit de la société.